

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, MOREL Sabrina secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_45

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

**Objet de la délibération : RESTAURATION DES ESPACES DE BON
FONCTIONNEMENT DU COUGAIN – SITE DE CASTELRENG**

Le président explique qu'après l'acquisition des parcelles de M. VERGE sur la commune de Castelreng, il est nécessaire que le syndicat réalise des travaux en vue de restaurer un espace de débordement de cours d'eau. (Styx HC-HVA-107)

Le syndicat s'engage à maintenir la vocation du site, à savoir :

- Restaurer une ripisylve saine,
- Favoriser les pièges à embâcle,
- Laisser la terrasse alluviale comme champs d'expansion de crue.

Pour atteindre ces objectifs, le syndicat s'engage à entretenir ce site de façon pérenne en réalisant des travaux de débroussaillage et de sélection de la ripisylve.

Cet espace de bon fonctionnement et ses objectifs pourront être inscrits durablement dans les documents d'urbanisme afin de maintenir la vocation du site. Le Syndicat s'engage ainsi à fournir au service compétent en urbanisme et aménagement du territoire les éléments pour faciliter cette prise en compte.

Le coût prévisionnel d'acquisition de ces parcelles et des travaux est de : **60 000 € H.T.** Le plan de financement prévisionnel serait subventionné à hauteur de **80%** par l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Département de l'Aude, les **20%** restants seraient à la charge du syndicat :

L'Agence de l'Eau	30 000 €	50%,
Région Occitanie	12 000 €	20%,
Département de l'Aude	6 000 €	10%,
Autofinancement SMAH	12 000 €	20%.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande d'aide auprès des partenaires précités et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à **l'unanimité des voix**,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessus et la demande d'aide auprès des partenaires financiers,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux travaux et à signer tous les documents destinés à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES**

